

- Information sur les principales évolutions -

*La mise en place du nouveau code de pointage FIG nous amène à modifier la cotation des imposés.*

**LA COTATION :**

- Application des déductions code FIG édition 2006 pour les fautes d'exécution et fautes techniques.
- Chaque mouvement à une valeur technique : A : 1 point ; B : 2 points ; C : 4 points ; D : 6 points ; E : 8 points ; F : 11 points ; G : 13 points
- Nouvelle valeur des options : 1 option présentée : 0.30 ; 2 options présentées : 0.70 ; 3 options présentées : 1.20
- Valeur de l'exécution : 10.00 points pour chaque mouvement.
- Valeur de la virtuosité : au sol, arçons, anneaux, BP et fixe: 0.10 : pour 1 élément ; 0.20 : pour un groupe d'éléments ; 0.30 pour le mouvement  
au saut : 0,10 point quand les pénalités sont inférieures ou égales à 0.30 point ;  
0,10 point quand l'amplitude est très importante ; 0,10 point quand la forme technique est parfaite.
- Exemple : le total maximum de la note finale d'un mouvement D est de 17.50 points
- La notion de secteur disparaît, chaque mouvement est décomposé en éléments. Dans les textes les éléments sont séparés par « // ». Dans les figurines les éléments sont repérés alternativement par une partie grisée (1 élément), puis une partie blanche (1 élément), puis de nouveau une partie grisée (1 élément) et ainsi de suite.
- Le jury B applique les pénalisations du code FIG (petite faute 0.10, faute moyenne 0.30, grosse faute 0.50 et chute 0.80).
- Le jury A applique une pénalité de 1 point pour tout élément tenté mais non reconnu, 2.50 points pour un élément non présenté dans l'exercice.

**LES MOUVEMENTS :**

- Sol : exercice C : la notion de ATR marqué est supprimée, la pénalisation doit être sur l'alignement et non sur le temps de maintien  
exercice D : le secteur 3 « fente avant ATR » n'est plus à tenir 2 secondes, ainsi que pour le placement du dos, cependant le maintien dans l'Option est conservé (ATR tenu)  
Erreur texte : la fente avant ATR passé tenu 2 secondes...Le « passé » est à supprimer, le cercle indiquant un maintien pour l'ATR tenu 2 secondes s'est déplacé sous la roulade  
exercice E, le secteur 4 « fente avant ATR » est à tenir 2 secondes.  
exercices F, G et G+ : Les exigences de la partie chorégraphique des mouvements sont modifiées.  
Pour la notation de la chorégraphie se référer à la cotation spécifique.
- Arçons : exercice B le secteur 4 de l'ancienne brochure disparaît, donc le mouvement est plus court.
- Anneaux : exercices G et G+ : l'ATR bras tendus est demandé jambes écartées. Pour le mouvement G+ le balancé arrière devient un élément de liaison.
- Saut : voir page 7 la cotation spécifique pour : lune, lune vrille, les sauts C bis, D bis et E bis.  
Le tremplin est autorisé devant le mini trampoline pour les sauts A, B et C.

**Information** : Les explications sur la cotation des imposés sont disponibles dans un diaporama sur le site de la FFG : [http://www.ffgym.com/inf/guides\\_formation.html](http://www.ffgym.com/inf/guides_formation.html) dans « guides formations cadres et juges » ; « brochure juges GAM 2006 » ; « présentation imposés GAM 2006-2008